Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 035-213501968-20260223-16_02_2026_28_1-DE

Ville de MORDELLES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-six, **le 16 février** à 20 h 00, le Conseil Municipal de la ville de MORDELLES s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de **M. Thierry LE BIHAN,** Maire, en session ordinaire, après avoir été convoqué conformément à l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales**.**

PRÉSENTS : M. LE BIHAN, M. BONNET, Mme CORMENIER, M. BLIVET, M. PRALONG, Mme MARION, M. PÉLICHET, M. ATIK, M. MARTIN, Mme RAFFLIN, M. BERTHELOT M., Mme ROSE-AUBRÉE, Mme BOIS, Mme CHEVEREAU, M. RALU, Mme LEMOINE, Mme HERVÉ, Mme LEGRAND, M. FARAUD, Mme BILLARD, M. BOTREL, M. BERTHELOT J.-M., Mme BRIAND, M. BROUARD, M. NOZAY.

POUVOIRS :
Mme CLÉMENT à M. BERTHELOT
M. COCAULT à M. PÉLICHET
M. BOKI-SOGUÉ à Mme CORMENIER
Mme LEBOEUF à M. RALU

Mme HERVÉ, désignée à mains levées, prend place au bureau en qualité de secrétaire.

Le Conseil Municipal constate que les dispositions législatives concernant la convocation en date du 10 **février 2026** ainsi que la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été respectées.

PLAN D'ACTIONS BIODIVERSITE CHAVAGNE - LE RHEU - MORDELLES 2026/2028
16-02-2026-28

Rapporteur : O. Bonnet

En 2023, les communes de Chavagne, Le Rheu et Mordelles ont initié conjointement une démarche d'Atlas de la Biodiversité intercommunale afin de renforcer les actions déjà menées, et de leur apporter un cadre plus cohérent à l'échelle territoriale, en les inscrivant dans un schéma stratégique pluriannuel.

Aujourd'hui, la démarche Atlas de la Biodiversité est entrée dans sa dernière phase, avec l'élaboration du plan d'actions à déployer, dont les grandes actions envisagées viennent de vous être présentées en séance du conseil municipal.

Considérant l'intérêt écologique de poursuivre les actions sur l'ensemble du territoire des trois communes,

Considérant la proposition de partenariat existant entre les trois communes dans les actions de sensibilisation et de préservation de la biodiversité, au travers de la convention de partenariat approuvée par la délibération n° 15-09-2025-02 en date du 15 septembre 2025,

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :
- De prendre acte du plan d'actions Biodiversité Chavagne – Le Rheu – Mordelles 2026/2028.

Le Maire, MAIRIE DE MORDELLES

Thierry LE BIHAN

La Secrétaire de séance,

Valérie HERVÉ